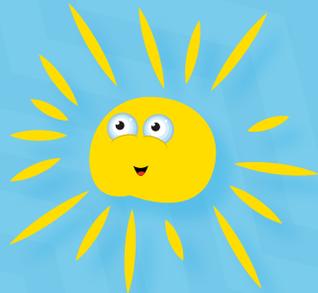




PEtite EnfanE



Le
Guide
pour

L'accueil
des 0~6 Ans



“

La politique de la ville de Guipavas en matière de petite enfance s'intègre dans une réelle politique familiale. À travers les services mis en place, la municipalité accompagne ses administrés pour leur permettre notamment de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Cet accompagnement se traduit depuis de nombreuses années par une offre significative, une offre qui se veut diversifiée pour répondre aux besoins des familles qui sont très différents et évolutifs.

L'arrivée d'un enfant suscite de nombreuses questions dans différents domaines de

la vie quotidienne. Parmi ces interrogations, le choix d'un mode de garde est l'une des plus importantes.

Pour répondre au mieux aux demandes des familles, nous avons souhaité éditer ce guide qui regroupe les informations nécessaires au choix d'un mode de garde pour le jeune enfant.

Pour accompagner les petits Guipavasiens dans leurs premiers pas vers l'apprentissage de la vie sociale, nous vous proposons également des informations sur différents lieux leur permettant de se développer et de s'ouvrir au monde.

”

sommaire

avant la naissance 4

- déclarer sa grossesse
- état civil
- les aides à la famille

vous accompagner en tant que futurs parents 6

- le centre départemental d'action sociale (CDAS) et les services de protection maternelle et infantile (PMI)
- le relais parents assistants maternels (RPAM)

l'accueil individuel 8

- le relais parents assistants maternels (RPAM)
- l'accueil par un assistant maternel
- les conditions d'agrément
- association d'assistantes maternelles « La Ronde »
- la garde à domicile

l'accueil collectif 11

- la Maison de l'enfance (MDE)
« Les Petits Princes »
- la crèche mutualiste « Crech & Do »
- les crèches du groupe « Babilou »

l'entrée à l'école 15

- écoles publiques
- écoles privées

autres lieux de ressources 17

- le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « la Bulle d'air »
- les activités associatives
- l'éveil sportif
- l'accueil de loisirs
- la médiathèque Awena
- l'Alizé

numéros d'urgence 20

avant la naissance

L'arrivée d'un enfant s'accompagne de nombreuses questions : déclaration de grossesse, allocations familiales, congé maternité, choix du mode de garde, etc. Comment faut-il faire ?



Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Finistère

square Marc Sangnier
29200 Brest

Contact :

✉ CPAM du Finistère
rue de Savoie
29282 Brest Cedex

☎ 3646

🌐 www.ameli.fr



Caisse d'allocations familiales (CAF) du Finistère

1 rue de Portzmoguer
29602 Brest Cedex 2

🌐 www.caf.fr

Certaines de ces démarches doivent être effectuées dans des délais précis pour que les futurs parents puissent prétendre à leurs nouveaux droits.

Déclarer sa grossesse

La déclaration de grossesse doit être envoyée à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dans les trois premiers mois.



État civil

Pour les couples non-mariés, la reconnaissance volontaire est possible avant la naissance de l'enfant. Il suffit de vous munir d'une pièce d'identité et de vous rendre à la mairie de votre choix.

À la naissance de l'enfant, la déclaration doit être faite dans les 5 jours ouvrés par le père, ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute personne qui a assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est établie à la mairie du lieu de naissance.

Les aides à la famille

Votre déclaration de grossesse doit être envoyée à la caisse d'allocations familiales (CAF) dans les 14 premières semaines.

Vous pourrez alors, sous certaines conditions, bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

Le recours à un mode de garde (crèche, assistant maternel, garde à domicile) vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôts.



vous accompagner en tant que futurs parents

Le centre départemental d'action sociale (CDAS) et les services de protection maternelle et infantile (PMI)

Le CDAS offre un service de proximité et met en œuvre sur le terrain des missions sociales et médico-sociales du Conseil départemental du Finistère. Une équipe pluridisciplinaire peut vous accompagner avant et après la naissance. Les sages-femmes proposent aux futures mamans une information, une écoute, un soutien. Des séances de préparation à la naissance sont également dispensées dans les CDAS ou à domicile. Après la naissance, une puéricultrice accompagne les mamans et leurs nourrissons dans la vie quotidienne : allaitement, alimentation, hygiène, sommeil. Elle organise également des activités d'éveil et d'accompagnement des relations parents-enfants. Une rencontre avec un médecin de la PMI est possible, sur rendez-vous, pour le suivi médical et celui de l'enfant.



Centre médicosocial du Relecq-Kerhuon

12 rue Brizeux
29480 Le Relecq-Kerhuon

☎ 02.98.28.28.99

Consultation puériculture

- Tous les jours sur rendez-vous à la Maison des solidarités (MDS), 11 rue amiral Troude à Guipavas.
- Le vendredi matin de 9h à 11h30, sans rendez-vous au centre médico-social du Relecq-Kerhuon.



Le relais parents assistants maternels (RPAM)

Le RPAM a pour objectif de faciliter les démarches des parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants. Situé au sein de la Maison des solidarités (MDS), il a pour mission de vous accompagner dans votre recherche de mode d'accueil pour votre enfant.



Relais parents assistants maternels (RPAM)

Maison des solidarités
11 rue amiral Troude
29490 Guipavas

Contact :

☎ 02.98.32.88.31

@rpam@mairie-guipavas.fr



Dans le cadre d'un entretien individualisé, vous pourrez réfléchir à vos besoins et à ceux de votre enfant.

l'accueil individuel

Le relais parents assistants maternels (RPAM)

Le RPAM est un service à destination :

- des parents et futurs parents ;
- des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, garde à domicile, candidats à l'agrément) ;
- des enfants qui sont accueillis.

Il est animé par une professionnelle de la petite enfance qui propose :

- des informations sur les différents modes de garde
 - informations, conseils, soutien dans les démarches administratives pour les parents employeurs (modalités d'accueil, convention collective, contrat de travail, déclaration PAJE emploi, etc.),
 - un soutien dans la fonction des assistants maternels par le biais d'informations et d'échanges.
- des temps d'animation pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel (éveil, psychomotricité, bébés lecteurs, etc.) ;
- des animations festives et ponctuelles où enfants, parents et assistants maternels peuvent se rencontrer.



L'accueil par un assistant maternel

Les assistants maternels accueillent les enfants à leur domicile après avoir été agréés par le service de protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental du Finistère.

Ces professionnels ont, au préalable, suivi une formation obligatoire.

L'agrément est délivré pour 1 à 4 enfants maximum.

Certains assistants maternels proposent des gardes en périscolaires (avant ou après l'école, à l'heure du déjeuner et les mercredis et vacances scolaires) selon les besoins des parents.

Les conditions d'agrément

L'agrément d'un assistant maternel est délivré pour 5 ans après évaluation du candidat afin de vérifier :

- qu'il présente les garanties nécessaires pour accueillir les enfants dans les conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif.
- que son état de santé est compatible avec l'accueil d'enfants.
- qu'il dispose d'un logement dont l'état, les dimensions, les conditions d'accès et l'environnement permettent d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants compte tenu de leur nombre.



Association d'assistants maternels « La Ronde »

L'association « La Ronde » a pour but de proposer aux enfants diverses activités auxquelles ils participeront avec leur assistant maternel.

<http://guipavaslaronde.e-monsite.com>

La garde à domicile

Si vous souhaitez faire garder votre (ou vos) enfant(s) à domicile, le RPAM peut vous renseigner. Ce type de garde se pratique soit en emploi direct soit via un prestataire (de proximité) de services aux personnes. Si vous avez un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 6 ans, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

Les prestations versées par la CAF du Finistère sont consultables sur le site :

www.mon-enfant.fr



Le site internet

www.servicessalapersonne.gouv.fr

permet de trouver toutes les informations utiles pour la garde, occasionnelle ou régulière, de votre enfant à domicile : chèque emploi service universel (CESU), liste de prestataires spécialisés dans la garde à domicile, etc.



l'accueil collectif

La commune dispose de plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant qui travaillent en concertation pour proposer un accueil de qualité adapté aux besoins des parents.

Ils ont pour mission d'aider à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les enfants sont accueillis dès l'âge de deux mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école. Les formules d'accueil proposées vont de quelques heures à 5 jours par semaine. En fonction des besoins, l'accueil peut être régulier ou occasionnel.

Ces établissements sont soumis au respect d'une réglementation et font l'objet d'un avis ou d'une autorisation de fonctionnement délivrée par la présidente du Conseil départemental après avis des services de la PMI.



La participation financière des familles est basée sur un taux horaire défini en fonction de vos ressources, selon le barème de la CAF. Votre participation est ensuite calculée à partir des heures réservées.

Grâce à ce barème et son financement, la CAF souhaite permettre un accès aux structures à toutes les familles.

www.mon-enfant.fr

La Maison de l'enfance (MDE) « Les Petits Princes »



Maison de l'enfance « Les Petits Princes »

58 rue Saint-Thudon
29490 Guipavas

Contact :

☎ 02.98.32.11.47

@creche@mairie-guipavas.fr

Accueille 57 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Ouverte de 7h30 à 19h.
Projet d'établissement et règlement intérieur disponibles sur le site de la ville de Guipavas :

www.mairie-guipavas.fr

Structure gérée par la municipalité, la MDE accueille les enfants guipavasiens en accueil régulier (crèche) ou en accueil ponctuel (halte-garderie) et peut proposer quelques places d'urgence. Une commission d'attribution des places instruit les demandes.

Cette commission peut également proposer, en priorité, des places aux enfants porteurs de handicap

ou de maladie chronique (sous réserve d'un projet d'accueil individualisé) et aux enfants adressés par les services sociaux. L'équipe, pluridisciplinaire, accompagnée de professionnels de santé, porte une attention particulière à l'accueil, au soin, au développement, à l'éveil et au bien-être de l'enfant.



La crèche mutualiste «Crech & Do»

«Crech & Do», est un multi-accueil géré par la mutualité enfance famille (MEF). Il est accessible aux enfants dont les parents sont salariés d'une entreprise réservataire de places. La commune de Guipavas est liée par une convention à cette structure et propose quelques places aux Guipavasiens. La même commission d'attribution des places que la MDE instruit les demandes pour ces places réservées. L'accueil est assuré par une équipe de 21 professionnels diplômés et qualifiés. Le travail de l'équipe s'appuie sur un projet pédagogique et un règlement de fonctionnement qui définit les engagements de chacun.



La crèche mutualiste « Crech & Do »

205 rue de Kerervern
ZAC de Kergaradec 3
29490 Guipavas

Contact :
☎ 02.29.61.13.40

Accueille 60 enfants âgés
de 2 mois à 4 ans et jusqu'à
6 ans en cas de situation
de handicap ou de maladie
chronique.

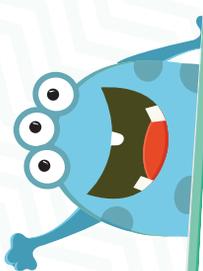
Ouverte de 7h à 19h30.



Les crèches du groupe « Babilou »

L'entreprise « Babilou » est gestionnaire sur la commune de Guipavas de deux structures qui accueillent en priorité les enfants du personnel des entreprises ayant réservé des places.

Ces structures sont agréées par la PMI et conventionnées par la CAF. Elles proposent des accueils réguliers, occasionnels, périscolaires ou en urgence au même tarif horaire qu'en crèche municipale. Les orientations pédagogiques de ces structures, organisées en thématiques, permettent le développement de toutes les potentialités de l'enfant.



Crèche « Sous mon aile »

230 rue Rolland Garros
Prat Pip
29490 Guipavas

Contact :

@sousmonaile@babilou.com

Accueille 20 enfants âgés
de 10 semaines à 6 ans.
Ouverte de 7h30 à 19h.

Crèche « P'tits bouts du monde »

90 rue Martin Luther King
29490 Guipavas

Contact :

@ptitsboutsdumonde@babilou.com

Accueille 30 enfants âgés
de 10 semaines à 6 ans.
Ouverte de 7h30 à 19h.



l'entrée à l'école

Les enfants peuvent être accueillis à l'école maternelle dès 3 ans. Ils peuvent également être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter.

La ville de Guipavas n'ayant pas opté pour la sectorisation des écoles vous devez inscrire directement votre enfant auprès de l'école de votre choix.



Service enfance scolarisée

mairie de Guipavas
place Saint-Éloi
29490 Guipavas

Contact :

☎ 02.98.84.18.10

@ affaires-scolaires@mairie-guipavas.fr

Le service enfance scolarisée propose également des services de garderie périscolaire et de restauration scolaire.

Renseignements sur :

www.espace-famille.net/guipavas

Écoles publiques

Groupe scolaire de Kerafloc'h

50 rue du Douvez

☎ 02.98.28.22.95

@kerafloch@gmail.com

École maternelle Louis Pergaud

11 rue d'Aquitaine

☎ 02.98.84.75.30

@ee-pergaud.guipavas@laposte.net

École élémentaire Louis Pergaud

27 rue Saint-Thudon

☎ 02.98.84.73.10

@ee-pergaud.guipavas@laposte.net

École maternelle Jacques Prévert

8 rue de Kerjaouen

☎ 02.98.84.64.97

@prevert.guipavas@laposte.net

École élémentaire Jacques Prévert

9 rue des charmes

☎ 02.98.84.60.41

@prevert.guipavas@laposte.net

Groupe scolaire Maurice Hénensal

rue Alfred de Musset

☎ 02.98.02.61.70

@ecolehenensal.29@wanadoo.fr



Écoles privées

École Notre-Dame de Tourbian

9 rue du Pont Neuf

☎ 02.98.02.46.77

eco29.nd-tourbian.guipavas@

@eco.ecbretagne.org

École Notre-Dame du Sacré-Cœur

11 bd du général de Gaulle

☎ 02.98.84.60.22

sacrecoeur.guipavas@orange.fr

autres lieux de ressources

Le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) «la Bulle d'air»

Situé au sein de la Maison de l'enfance « Les Petits Princes », le LAEP est un lieu d'éveil, de découverte et de jeux libres où l'enfant s'épanouit à son rythme au contact d'autres enfants. C'est aussi un lieu d'échanges et de soutien pour les parents. À travers le jeu, l'enfant trouve



LAEP «la Bulle d'air»

58 rue Saint-Thudon
29490 Guipavas

Contact :

☎ 02.98.32.11.47

@creche@mairie-guipavas.fr

Accueille 15 enfants âgés de
10 semaines à 4 ans.
Ouvert le vendredi matin
de 9h30 à 11h30.

l'occasion, dans un climat de confiance et de respect, de développer autonomie et éveil.

Les activités associatives

Certaines associations de la commune proposent des activités (culture, loisir, danse, sport, etc.) à destination des enfants de moins de 6 ans. Vous pouvez retrouver leurs coordonnées dans l'annuaire des associations disponible sur le site de la ville de Guipavas.

www.mairie-guipavas.fr



L'éveil sportif

L'éveil sportif permet aux enfants, dès 5 ans, de découvrir une activité sportive. En partenariat avec les associations locales, la ville de Guipavas propose différentes activités permettant d'éveiller la curiosité « sportive » de l'enfant et ce, en respectant son rythme, ses besoins, ses capacités physiques.

Maison des jeunes (MDJ)

62 rue de Brest
29490 Guipavas

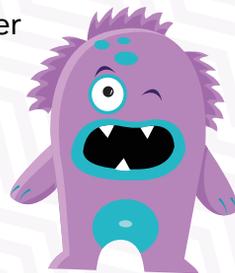
Contact :

☎ 02.98.32.11.29

@espace-famille@mairie-guipavas.fr

L'accueil de loisirs

Dès la scolarisation, votre enfant peut être accueilli au sein d'un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires (de 7h30 à 19h) ou le mercredi après-midi. Les enfants sont encadrés dans un espace qui leur est dédié par une équipe d'animateurs diplômés du BAFA. Des activités manuelles, sportives, culturelles sont proposées en lien avec le projet pédagogique élaboré en équipe. Deux structures accueillent les enfants de moins de 6 ans : l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Saint-Thudon et la Maison de quartier de Coataudon (MQC).



La médiathèque Awena

La médiathèque possède une collection de différents ouvrages qui s'adresse au jeune public, dès le premier âge.

L'Awena propose, chaque premier mercredi du mois, à 10h, pour les enfants (jusqu'à 3 ans) accompagnés, un moment à part autour du livre, de la musique, des comptines et des jeux de doigts.

Par ailleurs, des animations comme des contes à destination des enfants sont régulièrement proposées.

L'Alizé

Au cours de sa saison culturelle, l'Alizé accueille de nombreux spectacles dont certains sont accessibles dès le plus jeune âge. Parallèlement à cette programmation grand public, des rendez-vous pour les scolaires sont également proposés.

Le programme de l'Alizé est disponible sur le site de la ville.

www.mairie-guipavas.fr

médiathèque Awena

51 avenue Georges Pompidou
29490 Guipavas

Contact :

☎ 02.98.32.73.20

🌐 <http://awena.mairie-guipavas.fr>

l'Alizé

90 rue commandant Challe
29490 Guipavas

Contact :

☎ 02.98.84.87.14

🌐 <http://alize.mairie-guipavas.fr>

numéros d'urgence



SAMU	15
Pompiers	18
Gendarmerie / Police	17
Allo Enfance en Danger (appel gratuit)...	119
Centre antipoison	02.99.59.22.22
Pharmacie de garde	32 37
Urgences pédiatriques CHU	02.98.44.55.55
Urgences hôpital des armées	02.98.43.72.33
Polyclinique Keraudren	02.98.34.29.27



Conception maquette et mise en page :
service communication - Ville de Guipavas

Photos et illustrations :
Adode Stock / Fotolia / service communication

Impression : CERID - 500 exemplaires,
Mai 2017